

Vol. 33 No 5 | Avril - Mai 2024



L'Ajout Municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalité@saintpaulin.ca
www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

5 juin 2024
3 juillet 2024
15 août 2024

Sommaire

Mise à jour	2
Avis publics	3
Défi Pissenlits	5
Vente de livre usagés	6
Distribution des arbres	6
Camp de jour	7
Tirage en \$	8
Séance du conseil	9
Travaux Pont Allard	17
Abri d'hiver (Tempo)	17
Écocentre	18
Collecte par BAC	19
Bac Brun	20
Club Joie de Vivre	21
Calendrier des collectes	23

Études postsecondaires, as-tu pensé à ta mobilité ?

D.E.P. - CÉGEP
COLLÈGE - UNIVERSITÉ

819.840.0603
ctcmaskinonge.org

TRANSPORTS COLLECTIFS
MRC de Maskinonge

La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi : de 18h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre—Février—Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 10 MAI 2024

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2024, le conseil municipal de Saint-Paulin a adopté le règlement :

Règlement numéro trois cent sept (307) intitulé :

« Constituant la quatrième modification du règlement de zonage révisé no. 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018)»

Ledit règlement est entré en vigueur le 20 février 2024, date à laquelle, madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, a émis conformément aux dispositions des articles 109,7 et 137,3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le certificat de conformité, à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 2873, rue Laflèche, Saint-Paulin, aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Paulin ce vingt-sixième jour de février deux mille vingt-quatre.

Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2024, le conseil municipal de Saint-Paulin a adopté le règlement :

Règlement numéro trois cent huit (308) intitulé :

« Constituant la cinquième modification du règlement de zonage révisé no. 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018)»

Ledit règlement est entré en vigueur le 20 février 2024, date à laquelle, madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, a émis conformément aux dispositions des articles 109,7 et 137,3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le certificat de conformité, à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 2873, rue Laflèche, Saint-Paulin, aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Paulin ce vingt-sixième jour de février deux mille vingt-quatre.

Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

L'AJOUT MUNICIPAL p.4

**JE RETARDE LA TONTE
DU GAZON AU PRINTEMPS**



DEFIPISSENLITS.CA

35% de notre garde-manger dépend des
insectes pollinisateurs

EN MAI, JE NE TONDS PAS MON GAZON!



Vente de livres usagés de
la bibliothèque municipale
au profit de la
bibliothèque et des loisirs!

Vendredi le 10 mai 2024
de 16 heures à 20 heures

Samedi le 11 mai 2024
de 9 heures à 12 heures

La vente se tiendra dans
l'église

La distribution des arbres
se tiendra
le samedi le 11 mai de
9 heures à midi,
devant l'église!





INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR 2024 DU 25 JUIN AU 16 AOÛT

CAMP DE JOUR
9H À 16H
SERVICE DE GARDE
7H30 À 9H ET
16H À 17H30

PÉRIODE D'INSCRIPTION DU 2 AVRIL AU 7 JUIN
AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 2873, RUE LAFLÈCHE, SAINT-PAULIN.
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H-15H (EXCEPTÉ LE JEUDI DE 10H À 18H).

ENFANT RÉSIDENT

ENFANT NON-RÉSIDENT

Période d'inscription	ENFANT RÉSIDENT		ENFANT NON-RÉSIDENT	
	Camp de jour seulement	Avec service de garde	Camp de jour seulement	Avec service de garde
Jusqu'au 31 mai 2024	165 \$	265 \$	205 \$	310 \$
À partir du 10 juin 2024	175 \$	275 \$	215 \$	320 \$

- NOMBRE DE PLACES LIMITÉES ;
- POUR ÊTRE ADMISSIBLE, L'ENFANT DOIT ÊTRE ÂGÉ DE 5 ANS LE 25 JUIN 2024 ;
- FACILITÉ DE PAIEMENT EN DEUX VERSEMENTS POUR 3 INSCRIPTIONS ET PLUS DE LA MÊME FAMILLE ;
- PAIEMENT PAR CHÈQUE ET/OU EN ARGENT COMPTANT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION ;
- AUCUN REMBOURSEMENT APRÈS INSCRIPTION ;
- AUCUNE RÉSERVATION D'INSCRIPTION.

PLUSIEURS SORTIES SONT PRÉVUES !

- ⇒ LA LISTE DES SORTIES SERA DISPONIBLE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION ;
- ⇒ LES FRAIS DES ACTIVITÉS SONT NON INCLUS DANS LE PRIX DU CAMP DE JOUR ;
- ⇒ LE CHOIX DES SORTIES À LA CARTE SERA PAYABLE PAR CHÈQUE ET/OU EN ARGENT COMPTANT AVANT LE VENDREDI 7 JUIN 2024 (NON REMBOURSABLE À MOINS D'ANNULATION PAR LA MUNICIPALITÉ) ;
- ⇒ PRENDRE NOTE QUE LE CAMP DE JOUR SERA FERMÉ LORS DES SORTIES EXTÉRIEURES .



POUR PLUS D'INFORMATIONS:
PAR TÉLÉPHONE: (819)-268-2026
[HTTPS://SAINT-PAULIN.CA](https://saint-paulin.ca)
PAGE FACEBOOK: MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN



La page Facebook (camp de jour Saint-Paulin) sera disponible au début juin

O.T.J. ST-PAULIN INC.

TIRAGE

PRIX EN ARGENT D'UNE VALEUR TOTALE DE

20 000\$

8 ACTIVITÉS DE TIRAGE !
À CHAQUE TIRAGE, CINQ PRIX EN ARGENT :
1 000\$ - 500\$ - 500\$ - 250\$ - 250\$

LES HUIT ACTIVITÉS DE TIRAGE AURONT LIEU À 12H (MIDI), AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 2873, RUE LAFLÈCHE, SAINT-PAULIN, AUX DATES INDIQUÉES CI-DESSOUS;

7 JANVIER 2025	4 FÉVRIER 2025
14 JANVIER 2025	11 FÉVRIER 2025
21 JANVIER 2025	18 FÉVRIER 2025
28 JANVIER 2025	25 FÉVRIER 2025

FAITES VITE!
SEULEMENT 400 BILLETS EN VENTE
100\$ LE BILLET

À LA FIN DE CHAQUE TIRAGE, TOUS LES BILLETS PIGÉS SERONT
REMIS DANS LE BARIL POUR LES PROCHAINS TIRAGES

18 ANS ET +

Numéro de licence RACJ no. 2620

Les règles de participation et de fonctionnement peuvent être consultées sur le site de la municipalité au www.saint-paulin.ca
La vente des billets sera effectuée par les membres de l'O.T.J. St-Paulin inc. et au bureau municipal sur les heures d'ouverture.



Pour plus d'informations: (819)268-2026



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 FÉVRIER 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20h en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse et Guy Gagnon. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent.
Il félicite et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers, messieurs Yves Damphousse et Guy Gagnon.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de correction de la séance d'ajournement du 11 décembre 2023. La correction apportée concerne la date et l'heure de la séance d'ajournement.
5. La correspondance est déposée.
6. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
7. Compte-tenu des problèmes reliés au manque d'équipement et d'outils, il a été résolu à l'unanimité d'annuler le dernier chèque de Tessier Récré-Parc et de refaire un nouveau chèque qui tient compte des dépenses occasionnées.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser à nouveau le paiement au montant de 5 340.59\$ à Annie Grenon architecte paysagiste concernant le Projet sentier intergénérationnel / Parc du Petit Galet, car le chèque émis en décembre n'a pas été encaissé par ce fournisseur, mais il sera remboursé par l'institution financière.
9. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec au coût 1 048.31\$ taxes incluses.
10. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la révision de la résolution 2023-12-351 et d'informer la MRC de Maskinongé et Me Denis Beaupré que la municipalité accepte de se faire représenter dans l'appel de monsieur Vincent Jonckeaue conditionnellement à ce que la participation de la municipalité se limite à 50% jusqu'à concurrence de 1500\$ le tout tel que discuté avec les représentants de la MRC.
11. Résultat de l'élection partielle : Messieurs Yves Damphousse et Guy Gagnon ont été élus par acclamation. Le premier au siège no.4 et le deuxième au siège no. 5. Chacun a été assermenté le 26 janvier 2024.

12. Tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Guy Gagnon a remis sa déclaration des intérêts pécuniaires.
13. Tel que requis par la Loi sur les élections et les référendums, les deux nouveaux conseillers ont déclaré n'avoir reçu aucun don, ne pas avoir contribué à sa campagne électorale et n'avoir effectué aucune dépense.
14. Les deux nouveaux conseillers sont inscrits pour suivre une formation en éthique et en déontologie conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. La formation aura lieu le 16 avril 2024 au coût de 178.21\$ plus taxes par participant.
15. Une invitation est lancée aux personnes intéressées à devenir membre du comité consultatif d'urbanisme à soumettre leur nom afin de terminer le mandat de monsieur Yves Dampousse.
16. Il a été résolu à l'unanimité que le mandat du maire suppléant continue d'être de trois (3) mois et qu'il continue d'être nommé par rotation.
17. Il a été résolu à l'unanimité que le directeur général effectue les démarches nécessaires afin de retenir les services d'un photographe afin qu'il vienne prendre une photo de groupe des membres du conseil municipal ainsi qu'une photo individuelle des quatre (4) nouveaux conseillers.
18. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la liste des immeubles à transmettre à la MRC de Maskinongé, à la vente pour non-paiement de taxes et de demander à la MRC de procéder à la vente des dits immeubles. Si les sommes dues pour l'année 2022 ainsi que les intérêts, les pénalités et autres frais sont payées avant la transmission de la liste à la MRC, le greffier-trésorier pourra retirer ledit immeuble de la liste et arrêter les procédures.
19. Il a été résolu à l'unanimité de déléguer le directeur général et greffier-trésorier pour assister à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes, le 9 mai 2024.
20. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue du forum de discussion qui aura lieu le 2 mars 2024.
21. Monsieur Mathieu Belle-Isle, journalier aux travaux publics a remis sa lettre de démission le 31 janvier 2024.
22. Il a été résolu à l'unanimité d'embaucher Marcel Frappier, comme apprenti-journalier temporaire pour s'occuper de l'entretien de la patinoire pour le reste de la saison 2023-2024. Il sera rémunéré au taux horaire de 19\$.

Autres «Administration générale»

23. Aucune autre information n'a été donnée.

Autres «Sécurité publique»

24. Il y a eu dépôt de la résolution du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé modifiant le calendrier des assemblées. La séance du 13 février 2024 est reportée au 21 février 2024 à Charette.

Transport

25. Il a été résolu à l'unanimité de donner le nom **Place Fréchette** au développement résidentiel qui comptera plusieurs logements.
26. Le nom proposé par les propriétaires du développement au nouveau chemin privé dans le secteur de la Robine est **chemin du Canton de Hunterstown**.
Une autre suggestion est faite : **chemin Truman-Kimpton**, en l'honneur de l'apport important de cette personne dans le développement du Canton de Hunterstown. Celle-ci sera transmise aux propriétaires et le conseil municipal, lors d'une prochaine réunion, donnera le nom choisi pour ce développement.

Autres « Transport »

27. Aucune autre information n'a été donnée.

Hygiène du milieu

28. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le *Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
29. Après discussion, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin tienne diverses activités durant le Mois de l'arbre et des forêts 2024.
Les activités proposées sont de façon non limitative :
 - Distribution d'arbres aux citoyens de la Municipalité;
 - Plantation ciblée d'arbres principalement sur des terrains municipaux;
 - Sensibilisation des citoyens dans les différents médias municipaux.

Autres « Hygiène du milieu »

30. Dépôt de la correspondance de madame Marie Fortier, agente de promotion de la conformité, Service canadien de la faune - Région du Québec, Environnement et Changement climatique Canada, ayant comme objet : Publication de la description de la résidence et du programme de rétablissement du Martinet ramoneur au Canada.
L'église de la municipalité, sise au 2850, rue Lafèche, Saint-Paulin, abrite ou est susceptible d'abriter le martinet ramoneur. Cette loi protège automatiquement les individus et les résidences de cette espèce en péril partout au Canada, sur tous les types de propriétés, qu'elles soient publiques ou privées.

Santé et bien-être des citoyens

31. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de messieurs Mario Lessard et Ghislain Lemay, comme représentants de la municipalité de Saint-Paulin sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot pour une durée de trois (3) ans.
32. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot, pour l'année 2024, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec.
33. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder, pour l'exercice 2024, une subvention de 3 000\$, à la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin inc, soit 1200\$ pour le loyer et 1 800\$, pour les autres dépenses.

Autres « Santé et bien-être des citoyens »

34. Aucune autre information n'a été donnée.

Aménagement, urbanisme et zonage

35. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro trois cent huit (308) constituant la cinquième modification du règlement de zonage révisé no. 252 (entré en vigueur le 17 juillet 2018).

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

36. Aucune autre information n'a été donnée.

Loisirs et culture

37. Il a été résolu à l'unanimité que demande soit faite à l'agente de développement des loisirs de préparer un projet de planification pour l'inauguration officielle du parc du Petit-Galet.
38. Il a été résolu à l'unanimité que les membres du conseil souhaitent l'organisation d'activités en 2025 pour souligner le 175^e anniversaire de Saint-Paulin et qu'un comité soit formé pour voir à cette organisation.
39. Le conseil municipal s'est vu dans l'obligation, pour cette année, de retirer ses demandes à la MRC de Maskinongé concernant la réalisation de murales artistiques extérieures compte-tenu qu'il est difficile, durant la saison hivernale, d'évaluer les travaux à faire pour restaurer les lieux.

Autres « Culture et loisirs »

40. Aucune autre information n'est donnée.

Parole au public

41. Dépôt de la lettre de monsieur Roger Cloutier en date du 19-12-2023 :

1. Il demande d'enlever la deuxième taxe sur les vidanges
Réponse : *C'est le règlement de taxation qui s'applique.*

2. Demande concernant un problème de ponceau.
Réponse : *Le dossier a été réglé après le dépôt de la lettre.*

Mme Céline Deschesnes :

3. A demandé des informations concernant le dossier de monsieur Vincent Jonckea.

M. Marc-André Lessard :

4. Demande si les frais occasionnés peuvent être remboursables dans le dossier de monsieur Jonckea.

5. A suggéré de consulter l'horticulteur sur les essences des arbres à demander.

Monsieur Michel Pauzé :

1. A demandé pourquoi les payeurs de taxes de Saint-Paulin doivent payer pour le dossier de monsieur Jonckea?

2. A demandé des informations concernant le développement prévu dans le secteur du chemin de la Robine par les Aménagements Prémont inc.

Mme Line Brodeur :

1. A demandé pourquoi le conseil municipal veut réaliser des murales artistiques extérieures, alors que la municipalité signale ne pas avoir de budget pour l'installation de tables à pique-niques ou d'ajouter trois (3) lampadaires sur la rue Plourde?

M. Richard Brown :

2. A fait une intervention concernant le règlement numéro 300, en signalant qu'il ne peut formuler de projet, car comme avocat son domaine d'expertise, n'est pas le droit municipal.

Réponse : *Monsieur le conseiller Martin Dupuis précise que le règlement est en application, cependant une rencontre d'information aura lieu concernant ledit règlement.*

Levée de la séance

42. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2024

Administration générale

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20h en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Ghislain Lemay est présent.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 février 2024.
4. Suite au dépôt, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de correction de la séance d'ajournement du 19 décembre 2023 suite à une erreur de transcription d'un montant, on aurait dû lire 90 308.03\$ au lieu de 99 308.03\$ de financement de travaux par le Fonds de roulement.
5. La correspondance est déposée.
6. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de NUMMAX LIBERTEVISION au montant de 1 203.90\$ pour réparer le tableau d'affichage aux Quatre coins.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission pour le projet **Plateforme Conseil sans papier – Saint-Paulin**, fournie par Joël Dion, gestionnaire Web à la MRC de Maskinongé pour un montant de 934.00\$ ainsi que des frais annuels de 200.00\$.
9. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de tablettes et étuis pour le **Conseil sans papier**. Le budget alloué pour l'achat des neuf (9) tablettes est de 5 000.00\$.

Autres «Administration générale»

10. Aucune autre information n'a été donnée.

Sécurité publique

11. La Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé demande aux municipalités d'avoir un code universel pour le système d'alarme et si possible d'avoir le même code pour les portes d'entrée des casernes. Cette installation devra être prévue au budget 2025 des municipalités.
12. Il a été résolu à l'unanimité de remplacer le défibrillateur externe du Centre multiservice Réal-U.-Guimond et d'accepter la soumission de Michel-Alexandre Beaumier-Gendron au montant de 1 944.00\$.

Autres «Sécurité publique»

13. Aucune autre information n'a été donnée.

Transport

14. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Paulin demande au ministère des Transports, une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation soit le Chemin du Bout-du-Monde et ce, sur une longueur de 2,09 km.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'attribuer l'odonyme « *Chemin Kimpton* » au chemin privé aménagé sur une partie du lot 5 333 580, du cadastre du Québec dont les propriétaires sont Les Aménagements Prémont inc.

Qui est Truman Kimpton?

Truman Kimpton, né vers 1805 à Ticonderoga, New York, et décédé, le 5 septembre 1873, à Wilbraham, Massachusetts, est considéré, comme ayant été le développeur du canton de Hunterstown. En 1821, Truman Kimpton, avec son père Siméon et un guide local Bazile Lavoie, ont visité un endroit appelé « chute aux Moustiques » afin de trouver un endroit où s'établir. Truman Kimpton, qui possède une bonne partie du canton, s'établit finalement au Poste d'Hunterstown, autour de la chute, avec l'intention d'y faire le commerce du bois : coupe, sciage et transport. Dès 1825, un moulin à scie prend forme, puis un moulin à farine, des maisons pour les employés, un magasin, un service postal, créant ainsi un véritable village. Au recensement fédéral de 1851, on a dénombré 382 habitants logés dans une soixantaine de maisons, alors qu'au recensement de 1831, il y avait 18 habitants répartis dans trois foyers, dont celui de Truman Kimpton.

Autres «Transport»

16. Aucune autre information n'a été donnée.

Hygiène du milieu

17. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de service pour le contrôle de végétation, sur le site des étangs, de *Les Gazons Tessier*, Pont-Rouge. L'entente comprend pour l'année 2024 deux (2) traitements au coût de 2 190\$ plus taxes.
18. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de produits pour le traitement des eaux usées et pour l'eau potable chez *Veolia Water Technologies Canada inc.*, Saint-Laurent, au montant de 481.50\$ plus taxes.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'*Écho-Tech H2O*, Joliette, au montant de 2 060\$ plus taxes pour reprendre une mesure des boues, dans les étangs 1, 2, 3, 4, et 5, en 2024, telle que demandée par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*.
20. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler l'expérience «*DÉFI PISSENLITS*» pour le mois de mai 2024, donc, le personnel des travaux publics évitera de tondre le gazon, sur des superficies choisies, tout le mois de mai. Les citoyens sont invités à participer au «*DÉFI PISSENLITS*» sur des parties de leur terrain respectif.
21. Il a été résolu à l'unanimité que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin appuient la démarche de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche et demandent également au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de prioriser le bassin versant de la rivière du Loup dans leur planification de sorte qu'une station automatisée de suivi de la météo et du couvert de neige soit opérationnelle dès décembre 2024.
22. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la MRC de Maskinongé que la municipalité de Saint-Paulin veut procéder pour les travaux à effectuer dans le cours d'eau Béland-Descôteaux, selon l'autorisation délivrée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le 18 avril 2023 :
La municipalité de Saint-Paulin, compte octroyer les contrats nécessaires de gré à gré avec les fournisseurs selon les plans et devis préparés par le service technique de la MRC de Maskinongé, surveiller la réalisation des travaux, le tout en collaboration avec le service technique de la MRC de Maskinongé;
Concernant la branche 2 du cours d'eau Béland Descôteaux, la municipalité souhaiterait que les travaux, si cela est nécessaire, se fassent en même temps que les travaux prévus au cours d'eau Béland-Descôteaux, par la présente résolution, la MRC de Maskinongé est donc autorisée, à entreprendre les démarches requises, si l'entretien doit être fait.
23. Il a été résolu à l'unanimité de mandater le Service technique de la MRC de Maskinongé, dans un premier temps, pour faire une vérification sommaire des éléments qui nuisent à l'écoulement du cours d'eau rivière Saint-Louis, et d'émettre des recommandations pour solutionner la ou les problématiques. Si des études ou des vérifications plus poussées sont nécessaires, la municipalité demande de lui fournir, au préalable, une évaluation des coûts avant de procéder.

24. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et/ou l'inspecteur municipal à demander à la firme Nordikeau de fournir une offre de service détaillée pour enclencher le dossier de vidanges de ses étangs d'assainissement des eaux usées, tel que demandé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Autres «Hygiène du milieu»

25. Aucune autre information n'a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

26. Il a été résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Paulin proclame le 13 mars, la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

27. Il a été résolu à l'unanimité résolu d'informer RE/MAX de Francheville que la municipalité de Saint-Paulin est favorable avec le barrage routier et à prêter les cônes nécessaires lors de la tenue dudit barrage pour aider à la sécurité des personnes qui feront la collecte pour *TÉLÉTHON OPÉRATION SOLEIL*, conditionnellement, à ce que le ministère des Transports et la Sûreté du Québec autorisent la tenue de l'activité.

Autres «Santé et bien-être des citoyens»

28. Aucune autre information n'a été donnée.

Aménagement, urbanisme et zonage

29. Il a été résolu à l'unanimité de nommer, monsieur Mathieu Lajoie, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin pour compléter le mandat de monsieur Yves Damphousse devenu conseiller. Le mandat de monsieur Lajoie prendra fin le 30 septembre 2025 et son mandat est renouvelable, s'il le désire.

Autres «Aménagement, urbanisme et zonage»

30. Des informations provenant de la MRC de Maskinongé ont été données :
La directrice générale et greffière-trésorière a signé le certificat de conformité concernant notre règlement numéro 307. Elle a aussi signé pour le certificat de conformité concernant le règlement 308. Par ailleurs, la MRC de Maskinongé refuse la demande de modification du schéma d'aménagement déposée par notre municipalité concernant la demande d'inclusion et d'exclusion de la zone agricole sur une partie d'un lot.

Loisirs et culture

31. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation de tablettes non fixées au mur dans le local du FADOQ Club Joie de vivre mais elles devront être en métal, en acier ou plastique et être préalablement autorisées par la municipalité avant d'être installées.

Autres «Loisirs et culture»

32. Aucune autre information n'est donnée.

Parole au public

33. M. Alain Plante :

1. Il signale que des véhicules tout terrain passent très vite sur la rue Plante.

Le Club de VTT, sera avisé de cette situation

2. Il signale qu'il y a un arbre qui se trouve en partie sur la propriété de son voisin et en partie sur l'emprise de rue et qu'il nuit à sa visibilité lorsqu'il sort de sa cour avec son véhicule.

Une vérification sera faite sur place.

M. Mathieu Vallières :

3. Il fait une intervention concernant le projet de loi no 69 : *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* en faisant référence aux constructions construites avant 1940 à la propriété située 2830-2840 rue Laflèche.

M. Michel Frappier

1. Il a demandé, en cas d'urgence, s'il est possible, d'aller chercher le défibrillateur du Centre multiservice -U.-Guimond.

Le défibrillateur est pour le Centre multiservice mais tout dépendant du lieu de l'urgence, c'est le gros bon sens qui devrait s'appliquer.

2. Il a demandé s'il y avait un sujet à l'item 7.2 de l'ordre du jour

Réponse : Non

Mme Line Brodeur :

1. Elle intervient à l'effet que pour les activités du camp jour de l'an dernier, quelqu'un lui aurait dit que les animatrices n'avaient beaucoup de matériel, pour amuser les jeunes.

Levée de la séance

34. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h25

*Les membres du conseil et le
personnel municipal vous
souhaitent :*

JOYEUSES PÂQUES

Reconstruction du Pont d'Allard

Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Paulin

Début des travaux : 18 mars 2024
pour une période de (2) deux ans.

Afin de connaître les entraves en cours,
consultez Québec 511.

ABRI D'HIVER TEMPORAIRE

RAPPEL

Les abris d'hiver temporaires (TEMPO) doivent être enlevés de la cour avant, au plus tard le 30 avril 2024.

Par contre, la structure sans la toile et non démontée, peut être remise dans la cour arrière ou dans la cour latérale sans dépasser la façade du bâtiment principal.



Écocentre municipal

Saison estivale 2024

OUVERTURE LE 4 MAI 2024

L'Écocentre municipal est réservé aux **particuliers** de Saint-Paulin

Une pièce d'identité ou une preuve de résidence pourrait être exigée.

Le service ne s'adresse pas aux industries, commerces, etc.

Certaines matières seront acceptées à l'Écocentre en payant des frais de dix (10) dollars par voyage pour toutes les matières dans la catégorie encombrants*.

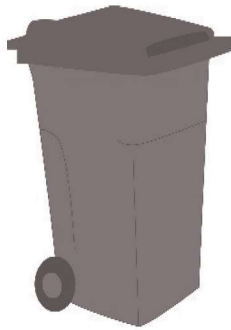
*De façon non limitative, on parle de tout matériel et/ou tous matériaux qui seront redirigés directement vers les site d'enfouissement comme des fauteuils, des divans, des meubles, des matelas, des miroirs, de la laine minérale, des fenêtres, gypse, bain, toilette, douche, etc.

Adresse : 3051, chemin des Pionniers, Saint-Paulin

De 9 heures à midi (12 heures) au deux semaines

Toute personne tenant des propos déplacés devront quitter les lieux sans laisser leur chargement à l'Écocentre.

Plusieurs facteurs sont à considérer pour la collecte par bac



- La veille ou **avant 6h** le matin de la collecte, le bac doit être mis en place pour la collecte
- Le bac doit être à **moins de 2 mètres** de la voie publique
- Les **roues orientées vers la maison** avec un **dégagement d'un mètre** autour du bac.
- Le couvercle doit être **complètement fermé** et **aucune matière** ne doit se retrouver **à l'extérieur ou sur ce dernier**.
- De plus, en période hivernale, le bac **ne doit pas être enlisé dans la neige ou pris dans la glace**.



Mon bac brun peut contenir :

- Mes restes de table, des fruits et légumes, de la viande, des os et des œufs, des fruits de mer, des poissons et autres, des produits laitiers, des aliments liquides en petite quantité, du pain et des céréales (pâtes, pâtisseries), des graines, des noix et des écales, du marc de café, de thé et les filtres et sachets et finalement la nourriture pour animaux.
- Des feuilles, du gazon et des fleurs, de la paille et du foin, des petites branches et racines (diamètre maximal 5 cm).
- Des sacs en papier, des boîtes de pizza sales, des essuie-tout, des serviettes en papier et des mouchoirs de papier, de la vaisselle en carton, des journaux et des circulaires.
- Des cheveux, des poils et des plumes, du bois alimentaire (ustensiles, baguettes, cure-dents), de la litière et des excréments d'animaux domestiques, du bran scie ou des copeaux de bois non-traité et des cendres froides (refroidies 72 heures).

Voilà, ce que j'y mets!

FADOQ Club Joie de vivre de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin, au coût de 15\$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

- 12 mars 2024 : Souper du mois
- 28 mars 2024 : Tournoi de pétanque

- 09 avril 2024 : Souper du mois

- 14 mai 2024 : Souper du mois
- 21 mai 2024 : Assemblée générale à 7 heures

- 03 juin 2024 : Début de pétanque

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1983 :

- Présidente : Mlle Laurette Gagnon
- Vice-présidente : Mme Jeanne-Mance Allard
- Secrétaire : Mme Monique Lavallée
- Trésorière : Mme Thérèse St-Onge
- Directeur : M. Irénée Bergeron
- Directeur : M. Bruno Plante
- Directrice : Mme Jeanne-d'Arc Damphousse

BONNE FÊTE A TOI, MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN

FÊTÉS EN MAI

02 Gaétan Gauthier
04 Marie-Paule Samson
07 Serge Dubé
07 Josée Gendron
08 Diane Plante
08 André Dufresne
09 Josée Coulombe
10 Micheline Dupuis
13 Murielle De Champlain
15 Lyse Gagnon
15 Ghislain Lemay
15 Micheline Lessard
16 Suzanne Arsenault
17 Rodolphe Plourde
18 Camil Pelletier
20 Nicole Arsenault
23 Yves Lessard
23 Serge Renaud
26 Marc-André Lessard
27 Micheline Bergeron
28 Ginette Gallant
29 Nicole Renière
29 Claudette Barrette
31 Pierrette Lacoursière

FÊTÉS EN JUIN

02 Claude Baribeau
02 Jacqueline Croisetière
04 Pauline Pelletier
05 Pierrette Leblanc (T-R)
06 Pierrette Leblanc
06 Hélène Marcouiller
06 Jeannine Vallière
07 Fernand Rivard
07 Ginette Guay
08 Yvon Dupuis
11 Suzie St-Onge
14 Martine Bergeron
14 Martial Bellemare
16 Carmen Savard
17 Rita Dauphinais Deschênes
18 Suzanne Frappier
18 André Lessard
18 André Paillé
18 Lorraine St-Yves
20 Pierre Brodeur
23 Cécile Bergeron
23 Michel Bournival
25 Claire Boucher
25 Claude Arvisais
28 Sylvain Perron
30 Roger Lessard (M)
30 Luc Picotte

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Jacques Michel
Daniel Levasseur
André Paillé
Annie Lambert
Doris Hubert-Gélinas
Carole Désormeaux
Gaétan Gauthier

Calendrier des Collectes

Attention! Le 21 mai étant férié, la collecte est reportée au lendemain

Mai 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3  	4
5	6	7 	8	9	10 	11
12	13	14	15	16	17 	18 
19	20	21	22 	23	24 	25
26	27	28	29	30	31  	

Juin 2024						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4 	5	6	7 	8
9	10	11	12	13	14  	15
16	17	18 	19	20	21 	22
23	24	25	26	27	28  	29
30						

Il arrive que pour le secteur SUD, la collecte se fasse le mercredi

Une consultation budgétaire

Quand ?



Déménagement | Perte d'emploi | Retour aux études | Naissance
Accident | Problèmes financiers récurrents

Pourquoi ?

- Comprendre sa situation budgétaire
- Identifier et mettre en place des pistes de solutions

Dans quels buts ?

- Réaliser ses projets
- Réduire son stress
- Contrôler ou réduire son endettement
- Améliorer sa situation

N'hésitez plus

Il existe une ressource près de chez vous pour vous aider de manière personnalisée, confidentielle et bienveillante.



Centre d'intervention budgétaire et sociale (CIBES)
de la Mauricie

Téléphone : 819 378-7888 (Trois-Rivières)

Téléphone : 819 536-4438 (Shawinigan)

info@cibes-mauricie.ca

cibes-mauricie.ca



Fonds d'entraide

